



DEPARTEMENT DU VAR
MAIRIE
DE
VINS SUR CARAMY

cdg83
Arrivée n°2022-683
Enregistrée le 20/01/2022

ARRÊTÉ

N° 2022-1

portant tableau annuel d'avancement au grade d' Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Le Maire de Vins sur Caramy,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 ou L.5211-9,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment le chapitre III ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes administratives territoriales,

Vu la délibération en date du 15 mars 2010 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2022 , le tableau annuel d'avancement au grade d' Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
Stéphanie OLMEDA	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2022

ARTICLE 2 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au président du centre de gestion,
- transmis au comptable de la collectivité,

Fait à Vins-sur-Caramy, le 18 janvier 2022

Le Maire,
Jean-Luc BONNET

